Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260126-D2026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-03

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six
Le 26 Janvier
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 Janvier 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, Mme EON, M. LE KERNEC, METAIRIE, Mme LE CORRE, LAUNAY,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, MM. DESVACHEZ, JEGO, CAMERLO

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI D'ATSEM

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;
Considérant que pour satisfaire aux besoins actuels du service, il est nécessaire d'ajouter quelques heures à un emploi d'Atsem ;
Considérant depuis plusieurs années le cumul d'heures complémentaires justifiant annuellement cette hausse de durée de travail ;
Considérant la demande de l'agent concerné sur cet emploi ;

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux de procéder à partir du 1er janvier 2026 à :

- une modification de la Durée hebdomadaire de service qui se traduit par une augmentation de 31,27/35ème jusqu'à 33/35ème pour un emploi d'Atsem (cadre d'emplois d'Atsem).

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Émet un avis favorable** concernant cette proposition
- **Décide** la hausse de la Durée hebdomadaire de service à compter du 1er janvier 2026 d'un emploi d'Atsem (cadre d'emplois d'Atsem, temps non complet 33/35ème)
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et demande d'actualiser le tableau des emplois ci-annexé.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON